



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 janvier 2022

Délibération n°05/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le 21 janvier à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 7 janvier 2022.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Fabrice POINT, François NEBOUT, Gérard DESAPHY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU et Gérard ROY.

Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Andréas KOCH et Alain LEBRET.

### **Objet : Ecole 42 Angoulême – Subvention à l'association au titre de l'année 2022 – Convention Région / Département / Grand Angoulême / Magelis**

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et à tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur, qui permet aux étudiant(e)s de libérer toute leur créativité grâce à l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Dans le cadre du lancement de 42 Network, réseau international des écoles 42 dans le monde, Angoulême s'est positionnée pour ouvrir une école 42 sur son territoire, à l'instar des villes françaises de Lyon ou Nice. Il s'agit d'une opportunité pour le territoire et ses entreprises.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de près de 1 300 m<sup>2</sup> a été construit pour accueillir l'école. Son installation et son lancement ont été confiés au Pôle Image Magelis qui anime et coordonne le Campus de l'image réunissant actuellement quinze écoles d'enseignement supérieur dans le domaine de l'image.

Ecole 42 Angoulême est gérée par l'association du même nom, association à laquelle le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis a décidé d'adhérer (délibération 4 du 27 janvier 2021) en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.

Elle a ouvert fin novembre 2021 dans des locaux aménagés par le Smpi et situés aux 49/51 boulevard Besson Bey. Sur l'année 2022, l'école devrait accueillir une centaine d'étudiants pour un cursus de trois ans.

Une convention discutée entre les partenaires financiers publics vous est présentée (projet annexé) : elle a pour objet de fixer les modalités de partenariat financier entre Grand Angoulême, le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pôle Image Magelis visant à doter ce dernier d'une enveloppe financière affectée à l'implantation de l'Ecole 42 et à son fonctionnement sur la période 2022-2024.

Elle prévoit des contributions à hauteur de 646 372 € au titre de l'année 2022, 612 932 € au titre de l'année 2023 et 508 980 € au titre de l'année 2024, affectées à l'activité de l'école depuis son installation jusqu'à la réalisation d'un cycle de formation.

Par courrier en date du 22 décembre 2021, l'association a adressé au Pôle Image une demande de financement d'un montant de 646 372 € (dont 120 000 € sur des dépenses d'investissement) sur un budget prévisionnel annuel de 851 372 € pour l'année 2022. Les autres recettes sont constituées de mécénat et cotisations (205 000 €) la scolarité étant gratuite pour les étudiants.

Le projet de convention relatif au financement de Ecole 42 Angoulême qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (14 présents – 14 votants – 14 voix « pour »),

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente, la Communauté d'agglomération GrandAngoulême et le Smpi Magelis fixant les principes du financement accordé au Smpi Magelis pour le fonctionnement de cette école pour les trois années à venir ;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre le SMPI Magelis et l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant total de 646 372 € (dont 120 000 € en investissement) au titre de l'année 2022 ;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 31 janvier 2022  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 31 janvier 2022  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 31 janvier 2022

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY

